



Compte-rendu de la 4e édition du
**Club des SDIS utilisateurs du progiciel
de gestion du temps de travail**
AGATT

29 et 30 mars 2023 - SDIS de la Mayenne / Hippodrome de Laval



Départements et collectivité territoriale représentés :

Ardennes, Calvados, Charente-Maritime, Cher, Eure, Gard, Indre-et-Loire,
Landes, Loire-Atlantique, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Marne,
Mayenne (hôte), Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Pyrénées-Atlantiques,
Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie,
Somme, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Yonne, Essonne et Martinique.

En mars 2019, la dernière fois que le Club des SDIS utilisateurs d'AGATT - progiciel de gestion de temps de travail développé depuis 2007 par Pretexx - a eu lieu, il a réuni une quarantaine de ses administrateurs fonctionnels et techniques, issus de 22 services de secours et incendies français. Quatre ans et une pandémie plus tard, ils étaient 62, venant de 39 entités territoriales.

La tenue d'un tel rassemblement s'avère donc plus que jamais essentielle au maintien de la cohésion, par l'échange et la mutualisation de bonnes pratiques, d'une véritable communauté constituée de dizaines de milliers d'agents répartis en métropole et, désormais, au-delà des océans.

Il fallait bien un hippodrome pour accueillir la quatrième édition du Club AGATT, les mercredi 29 et jeudi 30 mars 2023, sous l'égide bienveillante du SDIS de la Mayenne.

Ont participé à l'édition 2023 (liste, fonctions et adresses de messagerie électronique en annexe) :

- **SDIS 08** : Mme Stéphanie GORGE, Adc Pierre Damien MANON,
- **SDIS 14** : Mme Claudine BASSET, M. Jean-Charles VASNIER,
- **SDIS 17** : Mme Patricia DELZENNE, Ltn Guénoles MOQUILLON,
- **SDIS 18** : Mme Nathalie RANVIER, Mme Stéphanie RANVIER,
- **SDIS 27** : Mme Maryvonne AVELOT, Ltn Eric GILLÉ,
- **SDIS 30** : Ltn Régis VIDAL, M. Thierry CAPITAINE,
- **SDIS 37** : Ltn Christophe SIMON, M. Thierry ALMERAS,
- **SDIS 40** : M. Philippe ARNOULD, Cne Bertrand LAULON,
- **SDIS 44** : Mme Géraldine MORICE, M. Régis LE GALL,
- **SDIS 46** : Mme Marie-Ange MAGRÉ, M. Mickaël MARTIN,
- **SDIS 49** : M. Florian COURANT, Cne Emmanuel LE GUYON,
- **SDIS 50** : M. Pierre Luc DELAUNAY, Sch Dimitri BISBOS,
- **SDIS 51** : Ltn Eric SEIGNIER, M. Damien TENET,
- **SDIS 53** : Mme Linda RUAULT, Cdt Sébastien SICOT, Cdt Frédéric QUEYROI,
M. Arnaud JARDIN, Ltn Christophe BAYER,
- **SDIS 56** : Cne Yannick ROBERT,
- **SDIS 58** : Mme Anicette LEBRETON, Adj Sébastien BIBOUD,
- **SDIS 59** : M. Damien CABOCHE,
- **SDIS 60** : Mme Aurore COUPET, Ltn François LEBRUN,
- **SDIS 64** : Cne Carole GLANARD, Cne Renaud DE BURON,
- **SDIS 66** : Cne Alain CORTES, Adc Jérôme BONET,
- **SIS 68** : Mme Sophie RINGENBACH, Cne Xavier BERTHOD,
- **SDIS 71** : Cne Antoine AUGER, M. Yvan DÉPONGE,
- **SDIS 72** : Cne Jérémy DALLIER, M. Jean Marie TACHEAU,
- **SDIS 74** : Mme Ginette FROMAGET, Mme Fabienne LOUVIER,
- **SDIS 80** : Mme Perrine LEBLEU, Adc Frédéric CAPDEPONT,
- **SDIS 85** : Mme Marion GABILLAUD, M. Stéphane BERNIER,
- **SDIS 86** : Mme Pascale TRIAUD, Lcl Didier NICOLLEAU,
- **SDIS 87** : Mme Sandra SIX, Cne Julien LAVOUTE,
- **SDIS 89** : Cdt Vincent BRUEY,
- **SDIS 91** : M. Georges KANDALAFI, M. Oscar ALVÈS,
- **SDIS 972** : Lcl Catherine RANSAY, Lcl Roselly PÉPIN.

L'équipe PRETEXX quasi-complète encadrait les échanges, soit **68** participants au total.

NB : le niveau de parité femme-homme a atteint 33,8 % (21 femmes sur 62 participants).
Il est en très nette progression par rapport à l'édition précédente en 2019 (19 %).

Introduction

Le discours de présentation de Mathieu Prissette, directeur de Pretexx, n'a pas fait l'économie de remerciements appuyés aux super-hôtes de cette quatrième édition du Club AGATT, aux quatre "experts ès-AGATT" au sein des SDIS 14, 37 et 44 indéfectiblement fidèles à ce rendez-vous, ainsi qu'à tous les participantes et participants, venu.e.s pour certain.e.s des mers lointaines.

"Cela fait 15 ans que le développement d'AGATT a commencé. Un peu plus de 5 725 jours que Pretexx a entamé son idylle avec les SDIS. 39 d'entre eux ont déployé, ou commencent en ce moment même à déployer, notre solution de gestion du temps de travail auprès de leurs agents.

De leur côté comme du nôtre, l'adaptation des méthodes est permanente. Quand un SDIS fait l'acquisition d'AGATT, inconsciemment il imagine une solution sur mesure. Dans les faits, il acquiert un produit prêt à utiliser, adaptable, riche des apports de tous les départements précédents. Il intègre une communauté vivante, désireuse de faire avancer les choses et résoudre les problèmes.

A bien y réfléchir, c'est mieux qu'une solution sur mesure..

Nous avons donc organisé des ateliers de travail articulés autour de thématiques variées, desquelles ont émané des choix que vous avez vous-mêmes souhaité privilégier, suite au sondage que nous vous avons soumis, suivant l'esprit participatif qui reste au cœur de notre relation commune depuis le début.

Sur chaque séquence de ces deux journées, deux ateliers vont se dérouler simultanément obligeant votre binôme à se scinder pour ne rien manquer des discussions.

Personne ici n'étant venu pour rester dans sa zone de confort, les ateliers proposés entendent favoriser les discussions proactives. Vous allez échanger directement avec vos homologues. Certains vous présenteront en toute transparence leur méthode et leur point de vue, vous pourrez leur poser directement vos questions et en débattre collectivement.

Mais l'essentiel, vous le savez, se situe en marge de ces ateliers, lors des rencontres plus informelles que vous ferez à l'occasion des contacts noués, vous l'ignorez encore, probablement sur le long terme.

Vous avez remarqué que tout le monde est en tenue civile et que nous n'avons pas prévu de badges pour vous identifier respectivement. Cette démarche délibérée vise à provoquer la rencontre décomplexée vers l'autre, forcément quelqu'un de bien, puisqu'il est, comme vous, administrateur AGATT.

Et s'il reste des réticences, le moment de cohésion d'équipe que nous avons prévu en fin de première journée, les lèvera sans le moindre doute."

Le présent compte rendu de ces échanges interprofessionnels nourris résume les grandes lignes de cette nouvelle édition. Elle est complétée par plusieurs documents en annexe ou liens vers des fichiers en ligne.



Thèmes et programme des différents ateliers

En amont de ce rendez-vous, les SDIS ont reçu un questionnaire destiné à synthétiser la façon dont ils exploitent le progiciel AGATT. Les résultats de ces questionnaires ont été envoyés à tous les participants quelques jours avant le Club, afin de cerner le profil de chaque SDIS et les attentes de chacun. Le résumé visuel de ces données statistiques figure en annexe de ce compte-rendu. Parallèlement, le sondage préalable auprès des participants a priorisé les huit ateliers suivants au programme du 4^e Club AGATT :

Mercredi 29 mars 2023

- **Gestion des congés dans les SDIS** - Focus sur la gestion des congés chez les différents SDIS
> pages 4 et 5
- **Gestion de la mutualisation des agents sur un bassin opérationnel** - Utiliser AGATT pour faciliter les renforts d'agents entre plusieurs CIS.
> pages 6 et 7
- **Requêtage décisionnel** - Focus sur la mise à disposition des requêtes pour les chefs de CIS
> page 8
- **Gestion de la grève avec AGATT** - Retours d'expérience
> page 9

Jeudi 30 mars 2023

- **Astreintes des officiers et récupération** - Utiliser AGATT pour la gestion de la chaîne de commandement, le paiement et la récupération des astreintes
> page 10
- **Administration fonctionnelle AGATT** - Choisir la bonne formule
> page 11
- **Administration technique** - Trucs, pièges, astuces et bonnes pratiques pour l'exploitation
> page 12
- **Interfaces SI Formation (GEEF)** - Retours d'expérience
> page 13
- **La GPEAC par Pretextx - Présentation du progiciel EMMIE**, dédié à la gestion de la formation, de l'avancement, de la mobilité et des emplois des personnels
> page 14



ATELIER N°1 (1/2)

Gestion des congés - Focus sur la gestion des congés chez les différents SDIS

Intervenants : le lieutenant Éric SEIGNIER (SDIS 51), le capitaine Renaud DE BURON (SDIS 64) et M. Thibault WITZIG (Pretextx)

La gestion des congés dans AGATT est grandement simplifiée grâce aux “tâches planifiées”. Ces actions automatisées épargnent notamment aux administrateurs la création de nouveaux compteurs chaque année. Si leur mise en pratique peut sembler difficile au début, les retours des utilisateurs sont positifs en rythme de croisière.

Le paramétrage de ces tâches automatisées est effectué par l'administrateur technique, en base de données, au début de la mise en production. Dans AGATT, leur fonctionnement est corrélé au module “Rythme de travail” (via la “Liste des agents”).

De plus en plus de paramétrages fonctionnels enrichissent régulièrement le module “Administration/ Tâches planifiées” d'AGATT pour permettre à l'administrateur du logiciel de les contrôler plus finement
Paramétrage des tâches planifiées

Drôit RTT **Fractionnement** Relance demandes

Fractionnement

Choisir les éléments qui vont permettre de calculer les congés de fractionnement.

Type Fractionnement : Choisir le type occupation représentant le fractionnement.

Types congés : Choisir les types occupations à prendre en compte pour le calcul des congés de fractionnement.

Report congés : Choisir la façon dont seront pris en compte les congés utilisés en dehors de leur année d'acquisition.

Concernant le module “Rythmes de travail”, le SDIS 51 conseille d'utiliser le mode “sans régime” pour les agents en régime annualisé. Pour les autres (37 heures, 39 heures, ...), le mode “avec régime”. Cette méthode peut rebuter au début, car elle impose un paramétrage agent-par-agent, mais elle simplifie la gestion à terme et bouge peu finalement d'une année à l'autre.

Si indiquer des régimes de travail à chaque agent peut sembler laborieux, ne pas les créer à tous revient à peu près à construire une maison sans fondations.

Le régime de travail doit être paramétré pour les congés à fractionnement.

Toutefois, il existe également une possibilité d'attribuer un même régime de travail fictif à chaque agent, en attendant de renseigner ses régimes définitifs.

Rythmes de travail de l'agent LTN H MOREAU (Ajouter un rythme) ?

| Date de début de validité | Date de fin de validité | Régime de travail | Répartition hebdomadaire | Quotité | Pointage | Horaires individualisés | Actions |
|---------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------------|---------|----------|-------------------------|---------|
| 01/06/2022 | - | SHR 40h | Tous les jours | 20 | Non | | |

Modification du rythme de travail

Régime de travail : Sélectionner un régime de travail d

Répartition hebdomadaire : Sélectionner une répartition hebdo déroulante.

Quotité : Entrer la quotité de temps de trava

Pointage : Oui Non Indiquer si l'agent est soumis au p

Date de début de validité : Choisir la date de début de validité

Activer les horaires individualisés :

Semaine Impaire

| | | |
|----------|---------------|---|
| Lundi | 08:00 - 12:00 | - |
| Mardi | 08:00 - 12:00 | - |
| Mercredi | 08:00 - 12:00 | - |
| Jeudi | 08:00 - 12:00 | - |
| Vendredi | 08:00 - 12:00 | - |

Semaine Paire

| | | |
|----------|---------------|---|
| Lundi | 07:00 - 11:00 | - |
| Mardi | 07:00 - 11:00 | - |
| Mercredi | 07:00 - 11:00 | - |
| Jeudi | 07:00 - 11:00 | - |
| Vendredi | 07:00 - 11:00 | - |

ATELIER N°1 (2/2)

Focus sur la gestion des congés dans les différents SDIS

Questions de participants :

• AGATT peut-il alimenter le système d'information sur les ressources humaines (SIRH), c'est-à-dire dans le sens inverse d'à l'accoutumée ? Ceci permettant une saisie unique des CP-RTT.

> Cette option est à prévoir, selon le logiciel RH utilisé par le SDIS.

• Quid du traitement des "absences" dans le SIRH vers AGATT ?

> Oui, cela se pratique dans plusieurs SDIS, par le biais de l'interface "Planning".

• La défalcation des droits à RTT par rapport aux arrêts-maladie se fait-elle pour l'année en cours ou pour l'année suivante ?

> AGATT permet de le faire sur l'année en cours.

• Pourquoi les droits à RTT ne sont-ils pas incrémentés au fil de l'eau puisqu'ils sont obtenus au fur et à mesure de l'année ?

> Pretextx est d'accord sur ce fonctionnement possible mais ce n'est pas la façon dont la majorité de SDIS travaille.

• Le passage en mode manuel (cadenas) est-il valable uniquement sur l'année en cours ?

> Oui

• La pause d'un congé désactive-t-elle le temps de travail initialement prévu ?

> Oui, seulement lorsque ce congé est passé à l'état de "validé".

• Concernant la gestion du CET pour un agent en garde postée, il était jusqu'ici possible de visualiser plusieurs lignes de CET. Pourquoi n'est-ce plus le cas maintenant ?

> Avant, le CET était un solde d'absences classique. Ce fonctionnement n'était pas logique puisque un CET reste le même pendant toute la carrière de l'agent.

Des évolutions sont prévues côté Pretextx pour une meilleure traçabilité des actions (crédits) mais nous préconisons, en attendant ces modifications, d'utiliser le solde CET comme il est proposé dans AGATT.

CA Congé annuel

| Libellé | Année | Exercice | Période cible | Quantité prévue | Quantité posée (dont demandes) | Quantité transférée | Reliquat | Mode de calcul | Actions |
|---------|-------|---------------|-----------------------------|-----------------|--------------------------------|---------------------|----------|----------------|---|
| CA 2020 | 2020 | 01/01 - 31/12 | du 01/01/2020 au 31/12/2020 | +25,00 | -24,00 (0,00) | -1,00 | +0,00 | Automatique |        |
| CA 2021 | 2021 | 01/01 - 31/12 | du 01/01/2021 au 31/12/2021 | +25,00 | -23,00 (0,00) | -2,00 | +0,00 | Automatique |        |
| CA 2022 | 2022 | 01/01 - 31/12 | du 01/01/2022 au 31/12/2022 | +25,00 | -7,00 (5,00) | +2,00 | +20,00 | Automatique |        |

CET Compte Epargne Temps

| Libellé | Année | Exercice | Période cible | Quantité prévue | Quantité posée (dont demandes) | Quantité transférée | Quantité indemnisée | Reliquat | Mode de calcul | Actions |
|----------------------|-------|----------|---------------|-----------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|----------|----------------|---|
| Compte Epargne Temps | - | - | - | +0,00 | +0,00 (0,00) | +1,00 | +0,00 | +1,00 | Manuel |        |

ATELIER N°2 (1/2)

Gestion de la mutualisation des agents sur un bassin opérationnel

Intervenants : Mme Fabienne LOUVIER et Mme Ginette FROMAGET (SDIS 74), Mme Aurore COUPET et le lieutenant François LEBRUN (SDIS 60), M. Mathieu PRISSETTE (Pretextx)

Face à la baisse problématique de leurs effectifs, les SDIS sont de plus en plus nombreux à mettre en place une gestion départementale pour faciliter les renforts d'agents entre plusieurs CIS.

Ces SDIS s'appuient sur les fonctionnalités historiques ou récentes d'AGATT (occupations spécifiques, plannings d'entités virtuelles, circuit de validation, plannings multiples, ...) pour optimiser la répartition de leurs agents au plus près des besoins sur des bassins opérationnels.

- Dans le **SDIS de l'Oise**, un arrêté définit quels agents peuvent être affectés à un "bassin", notion retenue pour qualifier les périmètres opérationnels à pourvoir en effectifs.

Les personnels susceptibles d'être planifiés sur des bassins sont environ 450.

Des "coordinateurs de bassin" (profil d'utilisateur distinct) sont désignés, notamment pour activer la gestion mutualisée sur les CIS.

L'affectation des agents à ces bassins s'effectue via le SIRH, lequel est interfacé avec AGATT, où les affectations des agents sont récupérées en l'état, donc sans besoin de les reparamétrer une-par-une. Un même agent peut être appelé en renfort sur plusieurs bassins.

Dans AGATT, des occupations spécifiques "Gardes Bassin" et "Disponibilités Bassin" ont été paramétrées pour améliorer la gestion globale. Celles-ci disposent de règles de pose propres à chaque bassin. Ces occupations ne sont pas considérées comme "sensibles" et sont donc visibles par tous les utilisateurs.

Le "circuit de validation" d'AGATT (occupations posées à l'état de demande, à valider ou refuser dans un second temps) n'est pas utile pour la gestion des bassins au SDIS 60. Les "coordinateurs-bassin" ont la visibilité et la main sur les effectifs disponibles dans les CIS pour les rediriger vers les lieux d'affectation, variables selon les besoins.

Un participant remarque que les paramètres de "nature" n'ont pas été utilisés pour ces occupations dédiées aux bassins.

Le SDIS 60 confirme que le paramétrage réalisé couvre les besoins, sans nécessité d'utiliser les natures d'occupations.

Les plannings du coordinateur-bassin font apparaître les besoins de chaque centre, besoins qu'il tente de combler au mieux, après avoir repéré facilement un agent susceptible d'être planifié en renfort sur un autre centre d'un même bassin, grâce à l'affichage du planning filtré par équipe d'agents "affectables" à tel ou tel bassin.

NB : Les compétences sont gérées dans START (Systel), puis sont interfacées dans AGATT.

En cas d'absence d'un agent, le coordinateur-bassin peut être amené à changer la garde dans le prévisionnel, après acceptation du SPP concerné.

NB : L'acceptation des agents SPV pour les bassins est variable selon les CIS.

Le SDIS 60 remarque enfin une lenteur de tout ce processus sur *smartphone*.

Un travail d'analyse est en cours par Pretextx sur ce volet.

[...]

Gestion de la mutualisation des agents sur un bassin opérationnel

- Le **SDIS de Haute-Savoie** a mis en œuvre un processus relativement similaire pour gérer ce qu'il appelle les "équipes-renfort". Ce système passe aussi par l'identification des agents (uniquement des SPP au SDIS 74), par le paramétrage et la pose d'occupations spécifiques permettant de distinguer immédiatement sur un planning les agents concernés, l'émission d'un besoin par un CIS d'un côté, le comblement de ce besoin par des agents au profil AGATT dédié, de l'autre côté. Lorsque le besoin est assouvi, l'occupation "renfort" disparaît du planning.

Cette approche s'appuyant aussi sur les fonctionnalités "équipes" et "affectations" d'AGATT fait émerger des demandes d'évolution du progiciel.

L'ajout d'un critère "équipe" dans le paramétrage des indicateurs collectifs et la possibilité de placer un agent dans plusieurs équipes au sein d'un même centre pourraient faire l'objet de tickets de développement ultérieur.

Les témoignages des deux SDIS 60 et 74 démontrent que pour une problématique similaire, chaque SDIS peut se baser sur la souplesse importante d'AGATT pour atteindre le résultat attendu. Ces SDIS se sont appropriés le paramétrage du progiciel et ont su inventer leur propre solution.



Requêtage décisionnel- Focus sur la mise à disposition des requêtes pour les chefs de CIS

Intervenants : M. Arnaud JARDIN (SDIS 53) et M. Mathieu PRISSETTE (Pretextx)

Pretextx propose depuis plusieurs années de coupler AGATT au progiciel de requêtage décisionnel Tableau Software. Il s'agit d'une ligne optionnelle que les SDIS choisissent souvent rétrospectivement. Une fois connecté avec AGATT, Tableau est directement accessible à certains utilisateurs qualifiés (selon leur profil, généralement des chefs de CIS) depuis l'interface du progiciel de temps de travail. Si AGATT dispose nativement de quantité d'indicateurs d'aide à la décision, facilement paramétrables et actifs sur des "périmètres" réduits, le logiciel Tableau Software permet quant à lui de requêter sur tous les centres de secours en même temps, d'imprimer les résultats ou de les exporter en version pdf. Les SDIS qui l'utilisent prennent vite la mesure de l'impressionnante efficacité de ce requêteur.

Arnaud Jardin a présenté différentes requêtes paramétrées dans le logiciel Tableau Software, en se focalisant sur des indicateurs qui intéressent les chefs de centre.

Par exemple, une requête spécifique pour détecter les anomalies de saisie, pour mesurer le niveau de complétude des FMPA des agents, à partir d'une nature d'occupation, par exemple, à partir d'une "nature d'occupation", comme le "secours à personne" ou le "secours routier".

Les participants se sont interrogés sur la possibilité de disposer de fiches de procédure pour la création de requêtes déjà éprouvées. Ce qui est envisageable mais la formation spécifique sur Tableau, dispensée par Pretextx lorsqu'un SDIS l'acquiert, suffit généralement à rendre les utilisateurs rapidement autonomes sur les requêtes les plus simples. Pour des requêtes plus complexes (sur les soldes de congés, par exemple), les administrateurs de SDIS expérimentés en la matière peuvent être directement sollicités.

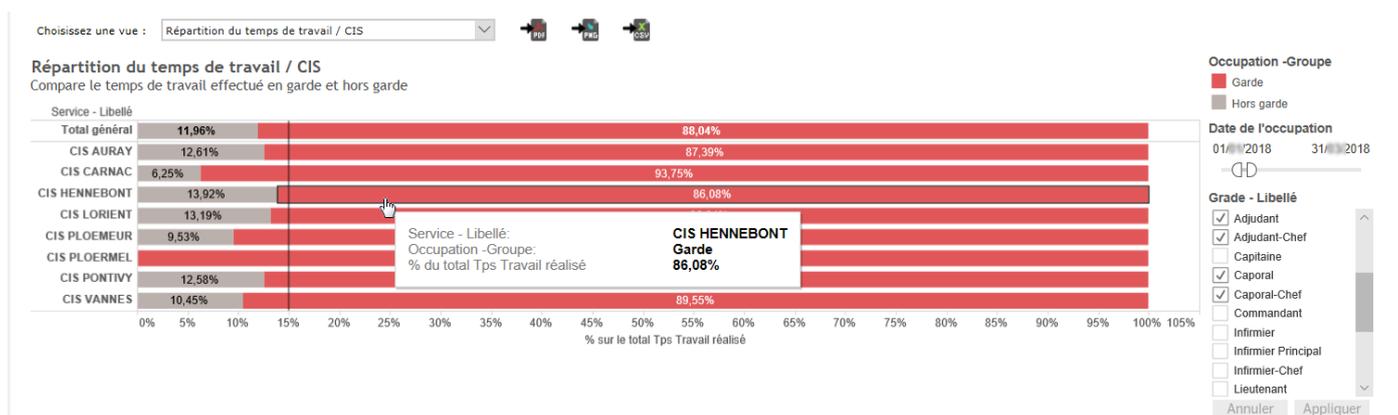
Pour être parfaitement efficient, l'outil Tableau doit être très bien maîtrisé. Par exemple, pour imbriquer des données différentes, dans le cas des FMPA.

Il est fortement conseillé de circonscrire son utilisation entre les mains d'administrateurs dédiés et spécialistes, afin d'éviter "de tout casser et de disperser des informations potentiellement sensibles."

Ce requêteur dispose de deux niveaux d'habilitation : le niveau "administrateur" donnant l'accès aux données de tous les centres d'un SDIS et le niveau "par profil de connexion", par exemple "Chef de centre". Au SDIS 53, par exemple, dans les "Droits" liés aux "Profils" d'AGATT, une simple case à cocher permet à l'administrateur fonctionnel d'octroyer le droit de connexion "global" ou "par centre".

Un SDIS utilisateur historique d'AGATT déplore le manque de ressources pédagogiques, spécifiques et actualisées, sur l'utilisation de Tableau dans AGATT. En effet, sans pratique régulière du requêteur, les acquis en matière de paramétrage des requêtes peuvent s'oublier rapidement.

Pretextx prend note et prévoit de renforcer la base de connaissances d'AGATT sur ce volet.



Gestion de la grève avec AGATT - Retours d'expérience

Intervenants : Le commandant Sébastien SICOT (SDIS 53), M. Jean-Charles VASNIER (SDIS 14) et M. Thibault WITZIG (Pretextx)

La gestion des agents grévistes avec AGATT pose de nombreuses questions transversales, entre respect des réglementations évolutives et leur application avec les fonctionnalités d'AGATT.

Suivant quel processus les agents se déclarent-ils en grève ? Quelles sont les répercussions sur le décompte du temps de travail ? Doit-on rendre visibles à tous les occupations "grève" sur le planning collectif ?

Sébastien Sicot a rappelé qu'avant d'être gérées avec AGATT, les déclarations des agents grévistes s'effectuaient par fax. L'intérêt du progiciel sur ce point a donc été significatif.

Désormais fonctionnelle, la démarche, aujourd'hui simplifiée, est décrite dans le [PDF présenté par le commandant Sicot](https://pretextx.fr/site/IMG/pdf/mouvement_social.pdf) (https://pretextx.fr/site/IMG/pdf/mouvement_social.pdf). Elle repose sur trois types d'occupations spécifiques : la déclaration de l'agent (DGR), la décision par remplacement soit par l'occupation "Gréviste" (GRV) qui valide la demande, soit par l'occupation "Ordre de Maintien en Service" (OMS).

Des indicateurs collectifs dédiés ont été créés pour contrôler l'effectif des agents grévistes. Si un agent gréviste est requisitionné, son temps de travail n'est pas supprimé.

Dans le cas du non-respect du délai de 48h pour se déclarer en grève, il n'existe pas dans AGATT de mécanisme de blocage susceptible d'empêcher la pose d'une occupation "grève" par l'agent déclarant. Ce point n'est pas gênant car c'est l'historique des occupations qui fait foi. La réquisition de grévistes déclarés tardivement prévaut au SDIS 53.

Pour certains, les grèves de moins d'une heure ne sont pas acceptées, compte tenu du fait que la retenue sur salaire de moins d'une heure est, d'après la jurisprudence, impossible.

Pour d'autres, AGATT n'est pas utilisé pour gérer les agents grévistes. Ces derniers se déclarent le matin auprès de leur chef de centre, avant l'appel. Une requête spécifique dans Tableau Software est utilisée pour extraire les données utiles aux gestionnaires du temps de travail.

D'autres encore se reposent sur leur messagerie : les demandes sont formulées 48h à l'avance, un tableau des demandes est réalisé et un tableau final est retourné aux planificateurs une fois les agents grévistes désignés et indiqués sur les plannings AGATT en utilisant le mode "occupation sensible", lequel permet à ce type d'occupation de n'être visible que par des profils de connexion autorisés.

Ces occupations potentiellement invisibles génèrent des trous dans le planning. Ces vides ne sont pas aisément identifiables par les planificateurs comme autant de journées libres ou occupées par des occupations qu'ils ne peuvent pas voir systématiquement.

Toutefois, ce choix s'est imposé à Pretextx par la nature-même d'une "occupations sensible", laquelle peut être facilement reconnue comme telle, bien qu'invisibilisée, par un agent qui remarquerait sur le planning collectif, par exemple, 15 agents avec une "occupation sensible" lors d'un même jour de mouvement social. Partant aussi du principe que le planificateur doit nécessairement disposer du droit de visualiser les "occupations sensibles", pour une bonne maîtrise de ses plannings, poser un garde sur une case vide et douteuse ne devrait pas avoir lieu.

Contournant ce système, un autre SDIS a tranché : sensible ou pas, chaque absence de l'agent est une occupation estampillée "Absence" sans indication de son motif.

Plusieurs participants se sont dits intéressés par la méthodologie et l'expertise du SDIS 38 (non-représenté lors du Club AGATT) sur cette question.

Voir les documents réglementaires :

["Conséquences de l'exercice du droit de grève"](https://pretextx.fr/site/IMG/pdf/retenu_sur_salaire.pdf) / CIG Petite couronne (https://pretextx.fr/site/IMG/pdf/retenu_sur_salaire.pdf)

Astreintes des officiers et récupération
Utiliser AGATT pour la gestion de la chaîne de commandement,
le paiement et la récupération des astreintes

Intervenants : le lieutenant Christophe SIMON (SDIS 37), M. Florian COURANT (SDIS 49),
M. Thibault WITZIG et M. Mathieu PRISSETTE (Pretextx)

La prise d'astreintes par des officiers est indispensable pour assurer à tout moment le commandement sur de grosses interventions. Les textes réglementaires sur la compensation (en temps de récupération) ou l'indemnisation (pécuniaire) fixent des règles complexes et généralement insuffisantes pour couvrir toutes les situations rencontrées dans la réalité. Telles que les astreintes plus courtes que les cycles prévus par le décret ou les remplacements en cours de période d'astreinte, par exemple.

Les réponses apportées par les SDIS aux angles morts de la réglementation sont très différentes les unes des autres. En discutant collectivement de cette diversité de pratiques et des problématiques qui en résultent, cet atelier a présenté les fonctionnalités déjà présentes dans AGATT pour gérer les astreintes inhérentes à la chaîne de commandement et permis d'envisager les améliorations à venir susceptibles d'optimiser cette gestion.

L'assemblée a entendu la diversité des solutions adoptées, lesquelles vont de la bonne vieille feuille de papier au tableau Excel, en passant par les progiciels Escort, Kronos et AGATT. Des solutions qui requièrent souvent des doubles-saisies (dans le SGO GIPSI, par exemple). Certains SDIS s'appuient sur des requêteurs (Tableau Software) ou sur des extractions avec BO, tous les lundis matin avec envois de courriers électroniques pour ultime vérification humaine. A différents égards, ces procédés peuvent relever "de l'épicerie fine".

Le débat s'est centré rapidement sur les remplacements qui n'entraînent aucune proratisation si l'agent n'effectue pas entièrement sa période d'astreinte.

En matière de paiement ou de récupération des astreintes des officiers, les pratiques là-aussi divergent, de la "compensation" ou "indemnisation" au choix à l'option "récupération" imposée.

Pretextx confirme la bonne marge de progression du progiciel AGATT avant de pouvoir aider correctement les SDIS dans la gestion des astreintes des officiers. Nous n'avons pas encore d'orientations précises quant aux fonctionnalités complémentaires qui pourraient être développées dans l'avenir mais nous travaillons à cela avec les SDIS-pilotes qui le souhaitent, en collaboration étroite avec les deux SDIS (37 et 49) qui s'appuient déjà sur les fonctionnalités existantes dans AGATT.



Administration fonctionnelle AGATT - Choisir la bonne formule.

Intervenants : M. Damien CABOCHE (SDIS 59), le commandant Vincent BRUEY (SDIS 89), M. Vincent REGNARD et Mme Lucie LEPROVOST (Pretext).

Les administrateurs fonctionnels d'AGATT au sein des SDIS ont un rôle crucial dans le déploiement du progiciel, de son paramétrage (traduction et harmonisation des pratiques internes en "langage AGATT") à l'accompagnement des agents dans l'appropriation de l'outil et de ses fonctionnalités.

Référents, "courroies de transmission", "béquilles de secours", "communicants-diplomates", ils acquièrent vite une position centrale et incontournable qui rend difficile leur remplacement au pied levé.

D'une manière générale, l'arrivée d'AGATT dans un SDIS a pour corolaire la constitution d'un groupe de référents techniques et fonctionnels. Ce groupe porte une importante responsabilité en matière de communication et de transparence vis-à-vis de tous les agents (en particulier les chefs de centre et de service, les planificateurs) qui manipuleront couramment le progiciel et auront à évangéliser les autres agents simples utilisateurs.

A cet égard, plusieurs SDIS ont mis en place des outils d'assistance (de type Help Desk) pour gérer efficacement les échanges avec les agents qui les sollicitent très régulièrement lors des premiers temps de la mise en production d'AGATT.

Les échanges de cet atelier ont souligné le revers de ce rôle-charnière en cas de nécessité de déléguer à de nouveaux référents, suite à la mutation d'un administrateur fonctionnel qui a suivi et supervisé le déploiement du progiciel, par exemple. De plus, pour les référents au sein de SDIS qui utilisent AGATT depuis plusieurs années (10-15 ans pour les plus anciens utilisateurs) et ne sont plus autant sollicités par les utilisateurs désormais aguerris, les compétences peuvent se diluer.

Pour palier ces impondérables, d'aucuns préconisent des réunions d'harmonisation (des pratiques, des problématiques, des transferts de compétences), tous les deux mois environ, voire au moins une fois par semestre.

Certains ont évoqué au passage un biais possible d'AGATT : l'attribution des droits équivalents à son profil de connexion à d'autres agents est estimée "trop permissive" dans la mesure où elle s'opère très simplement.

Pretext a exprimé quelques recommandations importantes comme la mise en place, en cas de remplacement d'administrateur ou de "passage de témoin", de stages de transferts de compétences entre agent en partance et celui qui le remplace. Cette option a visiblement fait l'unanimité.

De plus, il n'est pas vain de rappeler que la flexibilité d'AGATT et son adaptabilité aux pratiques les plus diverses induisent que les SDIS doivent avoir une vision très précise de la gestion du temps de travail qu'ils souhaitent harmoniser grâce à notre progiciel.



Administration technique - Trucs, pièges, astuces et bonnes pratiques pour l'exploitation

Intervenant : M. Vincent REGNARD (Pretexx)

Les administrateurs techniques ont aussi eu droit à leur moment pour faire le point avec leur référent en la matière chez Pretexx et remonter leurs interrogations et desiderata pour l'évolution technique d'AGATT.

Installer et déployer AGATT induit au moins deux serveurs (de tests et de production), généralement combinés sur un seul environnement virtualisé (VM), avec garantie d'étanchéité.

Pretexx publie régulièrement des nouvelles versions d'AGATT, lesquelles sont mises à disposition des SDIS déjà utilisateurs du progiciel, quelle que soit leur ancienneté.

Chaque nouvelle sortie de version d'AGATT oblige les SDIS désireux de l'installer à différentes vérifications préalables (test unitaire et test d'installation) sur l'environnement de test. Peuvent s'en suivre logiquement un point en interne (si des éléments gênants ont été détectés) et des déploiements correctifs au besoin.

Cette phase de vérifications, indispensable avant toute mise en production (accès par tous les agents utilisateurs à la nouvelle version) doit être réalisée par les administrateurs fonctionnels.

Parallèlement, Vincent REGNARD a insisté sur le caractère primordial des tests des interfaces existantes avec la nouvelle version. Il semble que cette phase de vérification ne soit pas systématiquement réalisée car on retrouve parfois les interfaces désactivées sur les environnements de test.

Suite aux différents échanges lors de cet atelier, plusieurs tickets seront mis à l'étude :

- l'option d'un fichier "journal", sinon un suivi des tâches prédéfinies exécutées automatiquement (*cron jobs*) pour se substituer aux notifications par e-mail,
- la possibilité de modifier via l'interface web les configurations techniques (verbo­sité) d'AGATT,
- exécuter les *crons* également via l'interface web et avoir une visibilité des résultats positifs ou négatifs,
- disposer d'une interface graphique pour la mise à jour d'AGATT.

Interfaces SI Formation (GEEF) - Retours d'expérience

Intervenants : le capitaine Yannick ROBERT (SDIS 56), le capitaine Bertrand LAULON (SDIS 40), M. Jean-Charles Vasnier (SDIS 14) et M. Thibault WITZIG (Pretextx)

Plusieurs SDIS utilisent le progiciel GEEF pour la gestion des stages et formations de leurs agents au sein des centres et services. L'échange de données de GEEF vers AGATT (uniquement dans ce sens) peut poser un certain nombre de problèmes bloquant le bon fonctionnement de cet interfaçage.

Dans la relation AGATT/GEEF, ce dernier est le logiciel-maître. Que ce soit pour le formateur ou pour le stagiaire, les informations sont donc renseignées dans GEEF, lequel les reçoit du SIRH.

Dans AGATT, on paramètre généralement les occupations concernées ("FOR", "STG", "FMA", etc.) importées de GEEF dans les plannings d'AGATT en lecture seule, afin d'éviter une modification inopportune par les planificateurs.

GEEF est maître de la donnée "formation", toutefois AGATT maîtrise la donnée "temps de travail" : un paramétrage spécifique des règles de durée permet de garantir le bon calcul du temps de travail et la complétion des informations manquantes (heure de fin de chaque journée, par exemple), au moment de l'injection des données.

Quant au circuit de validation entre GEEF et AGATT, celui-ci a évolué. Précédemment, une occupation posée dans GEEF était considérée comme "acceptée", puis transformée en occupation à l'état de "demande" (transparente et intégrée dans le module des demandes à traiter) dans AGATT. Une fois la convocation envoyée à l'agent, l'occupation passait à l'état "validée" (en couleur) dans les plannings d'AGATT. Ce système pouvait s'avérer pénalisant notamment dans le cas des convocations de stage envoyées dans un délai trop court

Désormais, il n'y a plus que deux états de validation des occupations importées de GEEF : "validé" (apparaît immédiatement en couleur dans les plannings) ou "refusé" (apparaît immédiatement sans couleur et barrée dans les plannings).

Les occupations dans GEEF "acceptées" ou "refusées" sont motivées. Ces justifications se retrouvent dans AGATT dans le commentaire de l'occupation, visible depuis l'infobulle notamment.

Dans le cas d'un stage posé mais non-effectué (traduit par une absence), l'interface permet de supprimer le stage. En cas de désistement, à la condition que ce ne soit pas fait au dernier moment, l'occupation revient dans AGATT à son état initial (une garde, par exemple). Certains SDIS se protègent des désistements intempestifs en refusant ceux qui sont déclarés moins d'un mois avant la session de stage. Généralement, les stages sont intégrés en fin d'année pour l'année suivante, au maximum deux voire trois mois avant leur déroulement.

Il a aussi été rappelé qu'AGATT ne gère pas l'indemnisation des agents SPV et que pour la gestion des tickets-restaurant, la typologie selon la formation est à indiquer dans les règles de durée.

Téléchargez l'une des deux versions du diaporama de présentation de cet atelier :
"[Interface GEEF/AGATT - v2](#)"
(https://pretextx.fr/site/IMG/pptx/interface_geef-agatt_occupations_-_v3.pptx)

La GPEAC par Pretexx - Présentation du progiciel EMMIE, dédié à la gestion de la formation, de l'avancement, de la mobilité et des emplois des personnels

Intervenants : M. Mathieu PRISSETTE (Pretexx)

Depuis 2009, Pretexx développe une solution GPEAC basée sur un concept innovant. Ce Livret Individuel de la Formation et de l'Emploi (LIFE) est devenu "EMMIE" en 2018. Ce progiciel est actuellement déployé et utilisé à plein régime par le SDIS 22. Il est en cours de déploiement au SDIS 53.

Les deux départements contribuent fortement à son amélioration.

Mathieu PRISSETTE a présenté les principales fonctionnalités et intérêts d'EMMIE que vous pouvez consulter dans cette [rubrique dédiée du site web de Pretexx](https://www.pretexx.fr/site/progiciels-logiciels/emmie) (<https://www.pretexx.fr/site/progiciels-logiciels/emmie>).

S'il fallait résumer en quelques notions ce progiciel, celui-ci permet une **gestion ciblée sur les marques d'intérêt** (M.I) posées par l'agent, l'**anticipation des besoins en emploi et en formation**, une **administration transversale** des données numériques, l'**optimisation des budgets et des performances des services**, la **fluidité de la communication** entre tous les acteurs concernés. Concrètement, deux évidences sautent aux yeux à la découverte du fonctionnement d'EMMIE : la **transparence** (chaque agent peut voir le nombre de places restantes sur les formations, par exemple) et la **priorisation accordée au projet de l'agent** (organisation, prise en compte et suivi des entretiens professionnels).

La notion de "marque d'intérêt", au cœur du processus dématérialisée proposé par EMMIE, est suffisamment souple pour permettre à un agent intéressé par plusieurs formations de se positionner même s'il ne possède pas les pré-requis. L'idée générique étant d'ouvrir aux agents toutes les perspectives de carrière et de mobilité offertes par le SDIS tout en laissant aux administrateurs GPEAC la possibilité d'orienter les potentielles ressources vers les besoins des centres de secours. En effet, le catalogue des formations proposées à l'agent évolue en fonction des besoins du CIS, des pré-requis propres à tel ou tel centre.

Les échanges ont suscité de nombreuses questions et révélé les évolutions envisagées, et plus ou moins envisageables, du progiciel à court et moyen termes.

Le coût d'une session de formation, et plus globalement la partie budget, sont pour l'instant délégués à Tableau Software via des imports de fichiers Excel.

Le recours à la fonctionnalité de copier/coller pour ajouter les pré-requis à un élément du catalogue ou l'automatisation de l'envoi des feuilles de présence pourraient aussi être intégrées tôt ou tard. Tout comme l'ajout, dans sa fiche individuelle dématérialisée, par exemple, de la précision qu'un agent SPV dispose d'une convention employeur.

Quant au partage des places disponibles dans les différents services ou départements du SDIS, autre piste suggérée pendant cet atelier, les intervenants ont convenu que l'idée est un peu trop ambitieuse à ce stade.

Quoi qu'il en soit, nous avons eu une nouvelle fois la preuve, si cela restait à démontrer au sein de la communauté AGATT, que l'appropriation lente mais croissante d'EMMIE par de plus en plus de SDIS saura le faire évoluer efficacement grâce à l'implication de ses utilisateurs de terrain.

Conclusion

Les très riches et constructives discussions de la quatrième édition du Club des SDIS utilisateurs d'AGATT ont été ponctuées par le discours de M. Olivier RICHEFOU, président du Conseil départemental de la Mayenne et président de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours de France.



En clôture du Club AGATT, Mathieu PRISSETTE a remercié de nouveau le SDIS 53 pour la qualité de son accueil et pour son implication dans l'organisation de cette édition "au vert", dans un hippodrome, et incité les participants à nous remonter leurs avis sur les échanges par le biais d'un questionnaire de satisfaction. Une démarche-qualité que certains ont devancé dès les jours suivants par de chaleureux messages soulignant *"la pertinence de la forme, du timing et du fond"* ou *"l'impression de progresser en quelques jours et de ressortir avec une longue liste de courses"*.

Enfin, un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de la cinquième édition du Club AGATT a été lancé à la cantonade.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation à cette édition très réussie et à bientôt pour le 5^{ème} Club des SDIS utilisateurs d'AGATT !



En annexe, dans les pages suivantes, vous trouverez :

- le **tableau des participants au Club AGATT 2023** avec leurs fonctions et coordonnées,
- **deux infographies statistiques** qui synthétisent la communauté AGATT,
- quelques **photos souvenirs de l'animation culinaire participative*** proposée par la société Flyin'Chef* et le lien vers les recettes collectivement cuisinées.

ANNEXE

Liste des participant.e.s au 4^e Club AGATT 1/3

| Entités | Participant(e)s | Fonctions | Adresses e-mail |
|---------|--|---|--|
| SDIS 08 | Adjudant-chef Pierre-Damien MANON | SPP unité opérationnelle | manonp@sdis08.fr |
| | Mme Stéphanie GORGE | Cheffe du Service Ressources Humaines | gorges@sdis08.fr |
| SDIS 14 | Mme Claudine BASSET | Agent PATS au service des absences et accidents au groupement RH | cbasset@sdis14.fr |
| | M. Jean-Charles VASNIER | Chef du bureau du service qualité de l'environnement de travail | jvasnier@sdis14.fr |
| SDIS 17 | Lieutenant Guénoé MOQUILLON | Chef du service RH et Compétences | guenole.moquillon@sdis17.fr |
| | Mme Patricia DELZENNE | Attachée Chargée de mission SIRH Pôle RH et Compétences Mission conseil, prospective et transversalité | patricia.delzenne@sdis17.fr |
| SDIS 18 | Mme Nathalie RANVIER | Cheffe du Service SPV et Gestion du Temps de Travail | naranvier@sdis18.fr |
| | Mme Stéphanie RANVIER | Chargée de mission SIRH | strousseau@sdis18.fr |
| SDIS 27 | Lieutenant Eric GILLÉ | Chef de centre de Bourgtheroulde et de Bourg-Achard | eric.gille@sdis27.fr |
| | Mme Maryvonne AVELOT | Groupement des systèmes d'information et de communication Responsable de domaine applicatif | maryvonne.avelot@sdis27.fr |
| SDIS 30 | Lieutenant Régis VIDAL | Groupement des ressources humaines | r.vidal@sdis30.fr |
| | M. Thierry CAPITAINE | Analyste développeur | t.capitaine@sdis30.fr |
| SDIS 37 | M. Thierry ALMERAS | Chef du Service Informatique & Téléphonie | talmeras@sdis37.fr |
| | Lieutenant Christophe SIMON | Chef du CSP d'Amboise | csimon@sdis37.fr |
| SDIS 40 | M. Philippe ARNOULD | Chef du Pôle des Systèmes d'Information et de Communication | philippe.arnould@sdis40.fr |
| | Capitaine Bertrand LAULON | Chef de centre de Capbreton | bertrand.laulon@sdis40.fr |
| SDIS 44 | M. Régis LE GALL | Service applications informatiques | Regis.LEGALL@sdis44.fr |
| | Mme Géraldine MORICE | Chargée de gestion du système d'information RH Direction des ressources humaines | geraldine.morice@sdis44.fr |
| SDIS 46 | Mme Marie-Ange MAGRÉ | Cheffe du service des Ressources Humaines et Adjointe au Chef du Groupement RH Formation | marie-ange.magre@sdis46.fr |
| | M. Mickaël MARTIN | Adjoint du service des ressources humaines | mickael.martin@sdis46.fr |
| SDIS 49 | M. Florian COURANT | Gestionnaire paie et indemnités Groupement des RH, de la Formation et du Sport | florian.courant@sdis49.fr |
| | Capitaine Emmanuel LEGUYON | Adjoint chef CSP d'Angers Chêne Vert | emmanuel.le.guyon@sdis49.fr |

ANNEXE

Liste des participant.e.s au 4^e Club AGATT 2/3

| Entités | Participant(e)s | Fonctions | Adresses e-mail |
|---------|-----------------------------|---|--|
| SDIS 50 | M. Pierre-Luc DELAUNAY | Adjoint au chef du groupement | pl.delaunay@sdis50.fr |
| | Sergent chef Dimitri BISBOS | Chargé de l'exploitation des données | d.bisbos@sdis50.fr |
| SDIS 51 | Lieutenant Éric SEIGNIER | Adjoint au Chef de CS de Reims Witry | seignier.eric@sdis51.fr |
| | M. Damien TENET | Technicien informatique | tenet.damien@sdis51.fr |
| SDIS 53 | M. Arnaud JARDIN | Chef du Service Carrières et Rémunérations admin fonctionnel | a.jardin@sdis53.fr |
| | Commandant Frédéric QUEYROI | Chef du groupement RH/For/Sport | f.queyroi@sdis53.fr |
| | Commandant Sébastien SICOT | Chef du CSP de Laval | s.sicot@sdis53.fr |
| | Lieutenant Christophe BAYER | Chef du service développement des compétences | c.bayer@sdis53.fr |
| | Mme Linda RUAULT | Responsable projets & applications métier admin technique | l.ruault@sdis53.fr |
| SDIS 56 | Capitaine Yannick ROBERT | Chef du CIS de Pontivy | yrobert@sdis56.fr |
| SDIS 58 | Adjudant Sébastien BIBOUD | Gestionnaire de plannings au CIS de Nevers - La Sangsue | sebastien.biboud@sdis58.fr |
| | Mme Anicette LEBRETON | Chargée de mission auprès du DAF | Anicette.LEBRETON@sdis58.fr |
| SDIS 59 | M. Damien CABOCHE | Chef du SIRRH | damien.caboche@sdis59.fr |
| SDIS 60 | Mme Aurore COUPET | Cheffe de projet Système d'Information Ressources Humaines | aurore.coupet@sdis60.fr |
| | Lieutenant François LEBRUN | Gestion des bassins et CS | francois.lebrun@sdis60.fr |
| SDIS 64 | Capitaine Renaud DE BURON | Chef du CIS de Mourenx-Artix | renaud.de.buron@sdis64.fr |
| | Capitaine Carole GLANARD | Cheffe de projet AGATT et adjointe au chef de groupement RH - chef du service prospective | carole.glanard@sdis64.fr |
| SDIS 66 | Capitaine Alain CORTÈS | Chef du CIS de Rivesaltes | alain.cortes@sdis66.fr |
| | Adjudant chef Jérôme BONET | Adjoint au Chef de Centre au CIS de Perpignan-Ouest | jerome.bonet@sdis66.fr |
| SDIS 68 | Mme Sophie RINGENBACH | Cheffe du bureau support et projets RH | sophie.ringenbach@sdis68.fr |
| | Capitaine Xavier BERTHOD | Adjoint chef CSP de Colmar | xavier.berthod@sdis68.fr |
| SDIS 71 | M. Yvan DÉPONGE | Chef du groupement RH | ydeponge@sdis71.fr |
| | Capitaine Antoine AUGER | Chef du service Prospective et Optimisation de la Gestion RH | aauger@sdis71.fr |

ANNEXE

Liste des participant.e.s au 4^e Club AGATT 3/3

| Entités | Participant(e)s | Fonctions | Adresses e-mail |
|----------|--|---|--|
| SDIS 72 | Capitaine Jérémy DALLIER | Chef de service RH | Jeremy.DALLIER@sdis72.fr |
| | M. Jean-Marie TACHEAU | Administrateur technique | jean-marie.tacheau@sdis72.fr |
| SDIS 74 | Mme Ginette FROMAGET | PRH - Groupement du Personnel - Service Carrières | ginette.fromaget@sdis74.fr |
| | Mme Fabienne LOUVIER | Cheffe de Projet PI - GSIC - Service Etudes et Projets | fabienne.louvier@sdis74.fr |
| SDIS 80 | Adjudant -chef Frédéric CAPDEPONT | Service Appui au pilotage RH | frederic.capdepont@sdis80.fr |
| | Mme Perrine LEBLEU | Responsable du Service Appui au pilotage RH | perrine.lebleu@sdis80.fr |
| SDIS 85 | Mme Marion GABILLAUD | Service Gestion des Effectifs | Marion.Gabillaud@sdis-vendee.fr |
| | M. Stéphane BERNIER | Groupement Ressources Humaines | Stephane.Bernier@sdis-vendee.fr |
| SDIS 86 | Lieutenant-colonel Didier NICOLLEAU | Chef du groupement RH/formation | didier.nicolleau@sdis86.net |
| | Mme Pascale TRIAUD | Cheffe du service carrière/ rémunération/indemnités/gestion du temps de travail | pascale.triaud@sdis86.net |
| SDIS 87 | Mme Sandra SIX | Chargée de mission Temps de Travail | sandra.six@sdis87.fr |
| | Capitaine Julien LAVOUTE | Adjoint au Chef du groupement Opérations Chef du CTA-CODIS | julien.lavoute@sdis87.fr |
| SDIS 89 | Commandant Vincent BRUEY | Chef du groupement des RH | vincent.bruey@sdis89.fr |
| SDIS 91 | M. Georges KANDALAFT | Chef du Service Logiciels, Projets & Développements | gkandalaft@sdis91.fr |
| | M. Oscar ALVÈS | SI, données ETL | oalves@sdis91.fr |
| SDIS 972 | Lieutenant-colonel Roselly PÉPIN | Chef de Pôle de mise en œuvre opérationnelle STIS Martinique | roselly.pepin@sdis972.fr |
| | Lieutenant-colonelle Catherine RANSAY | Cheffe d'État-major | catherine.ransay@sdis972.fr |
| Pretextx | M. David LEGRAND | Développeur | dl@pretextx.fr |
| | Mme Lucie LEPROVOST | Technicienne Support | ll@pretextx.fr |
| | M. Mathieu PRISSETTE | Directeur, chef de projet | mp@pretextx.fr |
| | M. Vincent REGNARD | Administrateur réseaux et systèmes | vr@pretextx.fr |
| | Mme Géraldine SINGUERLET | Développeuse | gs@pretextx.fr |
| | M. Thibault WITZIG | Responsable des développements de progiciels | tw@pretextx.fr |

4^e ÉDITION DU CLUB DES SDIS UTILISATEURS D'AGATT

Animation culinaire Flyin'Chef - 29 mars 2023

Quelques photos souvenirs...



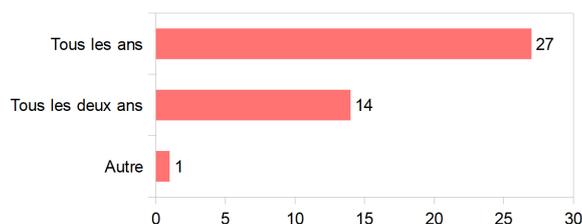
Retrouvez toutes les recettes cuisinées à cette adresse :
https://www.pretextx.fr/site/IMG/pdf/recettes_flyinchef.pdf

Flyin'Chef

Résultats du questionnaire de satisfaction 1/3

42 réponses reçues aux 19 questions posées

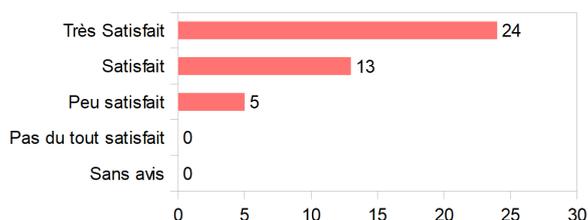
1. Quelle est selon vous la fréquence la plus appropriée ?



2. Si "Autre", quelle est la fréquence la plus appropriée ?

> 2 fois par an

3. Que pensez-vous du format proposé (2 demi-journées sur 2 jours) ?

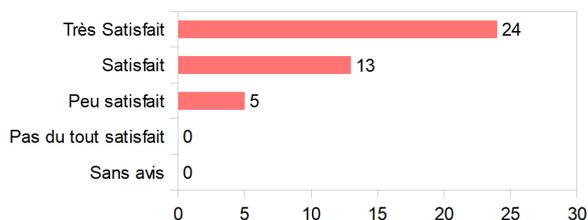


4. Si pas du tout ou peu satisfait, quelle en est la raison ?

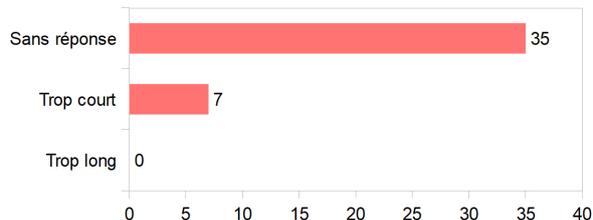
> Frustrant lorsque l'on a deux ateliers qui nous intéressent en simultanément et un seul participant représentant notre SDIS.

> Il manque au moins 1 demi journée
> Sur 1 journée et 1/2, ça permettrait d'aborder d'autres thématiques ou d'allonger le temps sur certains ateliers

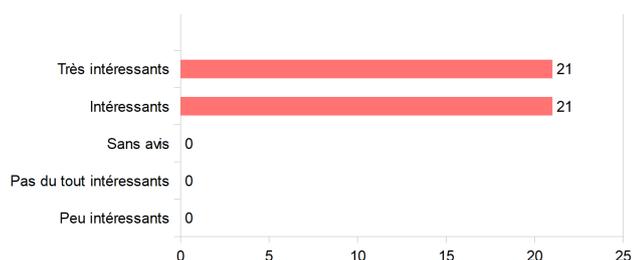
5. Chaque atelier dure 45 mn. Qu'en pensez-vous ?



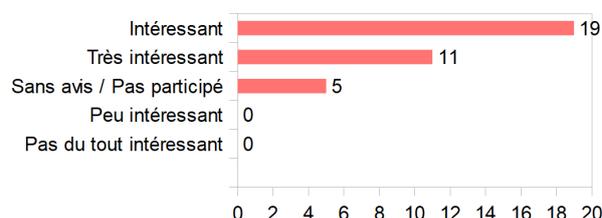
6. Si pas du tout ou peu satisfait de la durée, quelle en est la raison ?



7. Les sujets vous paraissent-ils pertinents ?



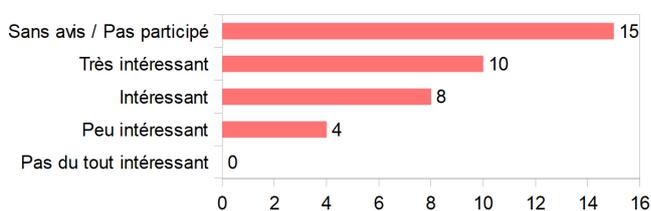
8. Que pensez-vous de l'atelier n°1 : Gestion des congés et RTT ?



9. Que pensez-vous de l'atelier n°2 : Mutualisation des agents sur un bassin opérationnel ?

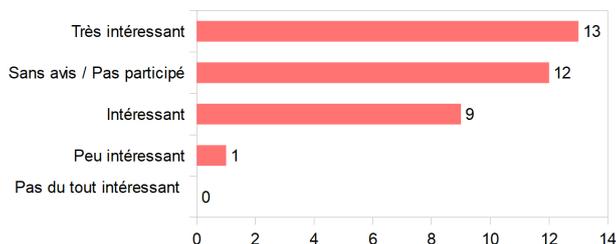


10. Que pensez-vous de l'atelier n°3 : Requêtage décisionnel ?



Résultats du questionnaire de satisfaction 2/3

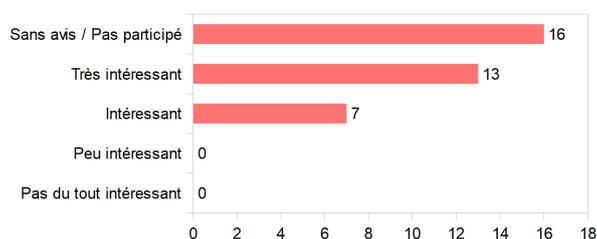
11. Que pensez-vous de l'atelier n°4 :
Gestion de la grève ?



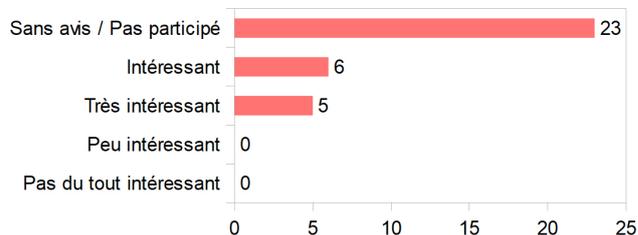
12. Que pensez-vous de l'atelier n°5 :
Astreintes des officiers et récupération ?



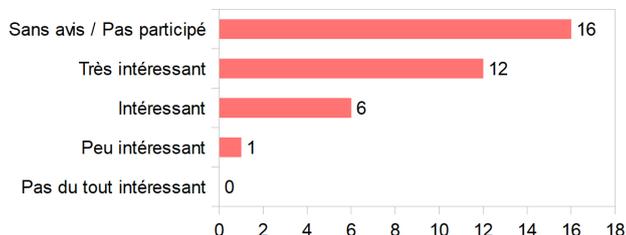
13. Que pensez-vous de l'atelier n°6 :
Administration fonctionnelle ?



14. Que pensez-vous de l'atelier n°7 :
Administration technique ?



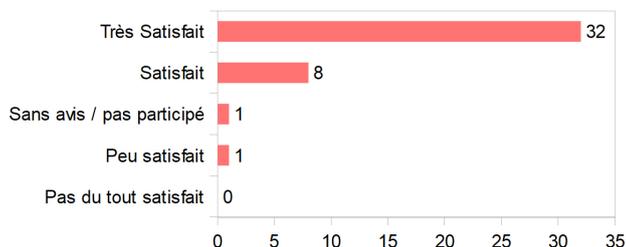
15. Que pensez-vous de l'atelier n°8 :
Interface S.I Formation (GEEF) ?



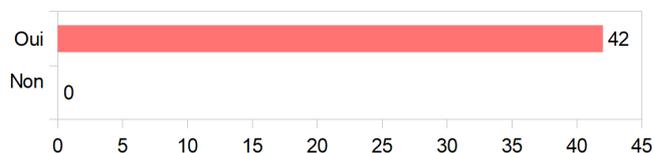
16. Que pensez-vous de l'atelier n°9 :
La GPEAC par Pretexx (EMMIE) ?



17. Qu'avez-vous pensé de l'atelier culinaire ?



18. Si le club-utilisateurs est à nouveau organisé
à l'avenir, aimeriez-vous y participer ?



Résultats du questionnaire de satisfaction 3/3

19. Aimeriez-vous ajouter un commentaire ou une suggestion ?

> **Ce type de moment de partage et de retours d'expérience sont essentiels pour nos SDIS. Cela nous permet de gagner du temps sur bon nombre de thématiques et d'éviter les écueils déjà rencontrés par d'autres.**

Cela vous permet, de votre côté, d'être à l'écoute de nos besoins pour les évolutions à venir. En espérant que la localisation prennent en compte les délais de trajets ou une ville bien desservie par les transports en commun (autoroute ou ferroviaire).

> **Merci pour ce club-utilisateurs. Comme souvent, équipe au top, thématiques intéressantes et actuelles, échanges riches et variés.**

> **Merci pour tout, c'est un gros + de pouvoir participer à un club-utilisateurs !**

> **Pour les ateliers ayant suscité pas mal de questions, lors du club utilisateur, il serait intéressant d'organiser des moments d'échanges plus spécifiques sur la thématique. Sous la forme de webinaire et/ou par la mise en place d'un espace d'échanges en ligne (tchat, wiki, partage de documents, etc.).**

Statistiques liées à l'utilisation du progiciel AGATT par les SDIS

Bases des calculs statistiques



Nombre d'agents gérés :

▶ un agent géré a au moins une occupation sur les trois derniers mois.



Nombre de SPP gérés :

▶ un agent SPP géré a au moins une occupation sur les trois derniers mois et son affectation principale a le statut SPP.



Nombre de PATS gérés :

▶ un agent PATS géré a au moins une occupation sur les trois derniers mois et son affectation principale a le statut PATS.



Nombre d'utilisateurs :

▶ un utilisateur est une personne qui s'est connectée à AGATT au moins une fois sur les trois derniers mois.



Nombre d'entités gérées :

▶ une entité gérée a au moins une occupation sur les trois derniers mois.



Nombre d'entités utilisant la feuille journalière :

▶ une entité utilisant la feuille journalière a au moins un piquet renseigné sur les 7 derniers jours.

La communauté AGATT en 2023

39 SDIS ont adopté le progiciel



+ de **38 200** agents gérés dans le logiciel
▶ env. **14 000** SPP / **3 200** PATS / **18 000** SPV



+ de **33 400** utilisateurs du logiciel



2024 CIS et services équipés



210 entités utilisent la feuille journalière d'AGATT

